

Diplôme inter-universitaire Infirmier en santé au travail



Durée
2 ans



Composante
UFR Médecine



Langue(s)
d'enseignement
Français

Présentation

Les candidatures 2025/2026 seront ouvertes du 1^{er} avril 2025 au 30 juin 2025*

**sous réserve de clôture anticipée en cas de nombre élevé de candidatures*

CANDIDATER [ICI](#)

Pièces à joindre également, avec le dossier de candidature :

- une lettre de motivation,
- un CV
- une copie du diplôme d'IDE et potentiellement d'autres diplômes indiqués dans le CV
- une copie d'une pièce d'identité valide
- un contrat de travail ou une promesse d'embauche
- une attestation d'acceptation de la qualité de tuteur produite par un médecin diplômé / qualifié en santé au travail, issu de la même structure, ou a minima légitime pour exercer sur l'effectif pris en charge par l'IDEST (pré-requis pour la délégation de tâches). Cette attestation précise la quotité de temps d'exercice du médecin tuteur et s'il tutore déjà d'autres étudiants sur la même période.
- une attestation de prise en charge de la formation par l'employeur

Durée : Le DIU IDEST se réalise en deux ans. La moitié des modules est suivie sur la première année, l'autre moitié la seconde année (et le mémoire est soutenu en fin de 2e année).

Enseignement théorique faisant appel à des pédagogies actives, dont accompagnement au mémoire : 240 heures

Exercice professionnel sur le terrain chez l'employeur (sous supervision du médecin tuteur)

Dates prévisionnelles :

Réunion de rentrée (présentation du DIU, des attendus) et audition des soutenances de la promotion précédente : **septembre 2024**

La formation théorique s'organise autour de 10 modules, dont 6 sont transversaux et 4 appliqués à une déclinaison des connaissances acquises par grandes familles de risques professionnels (cf section programme ci-dessous). Les dates de ces modules seront fixées prochainement

Date d'examen : Fin juin 2025 (durée 2h) et fin juin 2026

(Attention : Les candidats doivent obligatoirement passer leur examen dans leur université d'inscription : aucune dérogation)

Date soutenance Mémoire : juin 2025

Tarifs Formation 2025/2026

Formation continue : **2500 € par an**

Objectifs :

Ce DIU est une formation qualifiante en santé au travail destinant à former les infirmier.e.s en santé au travail, conformément à la réglementation (🔗 Code du Travail, article L4623-10) :

« Si l'infirmier n'a pas suivi une formation en santé au travail, l'employeur l'y inscrit au cours des douze mois qui suivent son recrutement et, en cas de contrat d'une durée inférieure à douze mois, avant le terme de son contrat. Dans cette hypothèse, l'employeur prend en charge le coût de la formation.

L'employeur favorise la formation continue des infirmiers en santé au travail qu'il recrute ».

Ce DIU, historiquement initié pour la rentrée universitaire 2012-2013, et dont le contenu s'est actualisé au fil du temps avec l'évolution du métier, propose à compter de la rentrée 2023-24 une version actualisée de son programme conforme aux dernières réglementations publiées en janvier 2023.

Comme précisé par le 🔗 D🔗 écret 🔗 2022-1664 du 27 décembre 2022 relatif à la formation spécifique des infirmiers de santé au travail, puis l'🔗 Arrêté du 30 janvier 2023 fixant les modalités d'organisation et d'évaluation de la formation spécifique des infirmiers de santé au travail, ce DIU permet au candidat d'acquérir des connaissances et compétences dans les matières suivantes :

1° La connaissance du monde du travail et de l'entreprise ;

2° La connaissance des risques et pathologies professionnels et des moyens de les prévenir ;

3° L'action collective de prévention des risques professionnels et de promotion de la santé sur le lieu de travail et l'accompagnement des employeurs et des entreprises ;

4° Le suivi individuel de l'état de santé des salariés, incluant la traçabilité des expositions et la veille sanitaire et épidémiologique ;

5° La prévention de la désinsertion professionnelle ;

6° L'exercice infirmier dans le cadre des équipes pluridisciplinaires des services de prévention et de santé au travail et la collaboration avec les personnes et organismes mentionnés aux troisième et quatrième alinéas du I de l'article L. 4644-1.

Ce DIU permet également de développer d'autres compétences mises à profit dans le cadre d'un travail de mémoire, et qui serviront ultérieurement comme la recherche documentaire, la présentation de données quantitatives, la rédaction d'un rapport, ou la communication orale de travaux conduits dans le cadre professionnel.

Organisation

Contrôle des connaissances

Examen écrit 2 h en fin de chaque année et travail personnel tutoré valorisé sous la forme d'un mémoire (cf règlement des études)

Aménagements particuliers

Une remise à niveau sera proposée aux titulaires du DIU selon le décret sur le format d'une formation sur mesure :

3 modules :

- Promotion de la santé (totalement nouveau)
- Maintien en emploi (totalement nouveau)
- Santé mentale au travail (complètement remanié)

Volume horaire : **30h/ module = 90h Tarif 625 €**

Stage à l'étranger : En France

Admission

Public cible

- Être infirmier.e diplômé.e d'état (sans condition de nombre d'années d'exercice préalable),
- Être embauché.e, avec une quotité d'au minimum 0.5 ETP, avec une mission d'IDE en santé au travail (IDEST), soit au sein d'un service de prévention et santé au travail inter-entreprises ou autonome, soit directement au sein d'une entreprise ou chez un employeur quel que soit son régime d'affiliation (régime général, régime agricole, régimes spéciaux, fonctions publiques). Les IDEST bénéficiant d'une promesse d'embauche à ce titre sont éligibles également.
- Avoir un médecin du travail tuteur (dérogation possible sur avis du comité pédagogique pour un médecin collaborateur en santé au travail en fin de formation). Ce médecin du travail doit être en charge du suivi de l'effectif de travailleurs auprès duquel l'IDEST exerce ses missions. Dans des circonstances exceptionnelles à justifier, le comité pédagogique peut donner droit à une dérogation sur ce point, après analyse précise de la situation.

Infos pratiques

Contacts

Responsable pédagogique

Pr. Vincent BONNETERRE

☎ 04 76 76 59 42

✉ vbonneterre@chu-grenoble.fr

Contact administratif

Léna BORRANI

☎ 04 38 38 83 41

✉ lena.borrani@univ-grenoble-alpes.fr

Établissement(s) partenaire(s)

Lyon

Saint-Etienne

Clermont-Ferrand

Lieu(x) ville

📍 Grenoble

Campus

🏠 Grenoble - La Tronche domaine de la Merci

En savoir plus

Candidature

🔗 <https://ecandidat.univ-grenoble-alpes.fr/>

Programme

Spécificités du programme

La formation théorique s'organise autour de 10 modules, dont 6 sont transversaux et 4 appliqués à une déclinaison des connaissances acquises par grandes familles de risques professionnels.

En pratique, ces modules sont les suivants :

Modules transversaux

1. CONNAISSANCE DU MONDE DE L'ENTREPRISE / REGLEMENTATION (module réalisé sur Clermont-Ferrand et mutualisé avec un M2 prévention des risques professionnels)
2. PRATIQUE IDEST (module réalisé sur St Etienne)
3. MAINTIEN EN EMPLOI (Module réalisé sur Lyon)
4. ACCOMPAGNEMENT AU MEMOIRE (module réalisé par chaque faculté pour ses inscrits, permettant de valider le sujet, son objectif, la méthodologie déployée, et de vérifier son avancement au fur et à mesure de l'année)
5. RECHERCHE DOCUMENTAIRE et PRESENTATION DE DONNEES QUANTITATIVES (module réalisé sur Grenoble)
6. PROMOTION DE LA SANTE (module réalisé sur Clermont-Ferrand et mutualisé avec un M2 prévention des risques professionnels)

Modules par type de risques

Ces modules présentent chacun les principaux concepts, les spécificités en termes d'évaluation des risques, les effets sanitaires associés à ces risques, les conséquences éventuelles en termes de maintien en emploi, ainsi que des retours d'expérience et des temps de travail en commun sur certaines situations afin d'intégrer au mieux les informations apportées précédemment

1. RISQUES PHYSIQUES (module réalisé sur Grenoble)
2. RISQUES PSYCHOSOCIAUX & SANTE MENTALE (module co-organisé par Lyon & Grenoble)
3. RISQUES CHIMIQUES & TOXICOLOGIE (module réalisé sur Grenoble)
4. RISQUES BIOLOGIQUES & ORGANISATION et HORAIRES DE TRAVAIL (module réalisé sur St Etienne)

Modules réalisés en première année : modules transversaux n° 1,2,3,4,5 et modules risques n°1

Modules réalisés en deuxième année : modules transversaux n° 6 et modules risques n° 2,3,4

Le programme détaillé sera communiqué par le secrétariat pédagogique en début de formation.